ROUBAIX

INSPECTION DU TRAVAIL

Un service permanent de renseignements au bureau de l'inspection du travail, à Roubaix, a été jugé nécessaire. La Chambre de Commerce s'est entendue avec la Société Industrielle pour verser une subvention de 1.000 francs à la ville, qui prendrait les dispositions nécessaires. A partir du mois de juillet, un secrétaire sera adjoint à M. l'Inspecteur du travail.

COTES FRACTURÉES

rue du Fresnoy, cour Olivier, 2, était occupé hier matin, à nettoyer des fûts vides, dans la cour de la brasserie de MM. Salembier et Decroust, boulevard Beaurepaire, quand, par suite d'un faux mouvement, il tomba sur les rondelles, se fracturant plusieurs côtes. Le blessé est à la Fraternité.

COUP DE COUTEAU

Au cours d'une rixe, Derveaux Gustave, 49 ans, domestique, demeurant rue de l'Alma, fort Fresez, 39, a été frappé d'un coup de couteau au visage par un broyeur, Emile Deldique, 27 ans, demeurant rue Milin, 42.

Ce dernier s'est en outre rebellé contre les gardiens de la paix Boyen et Lefebvre.

Il a été mis en état d'arrestation et conduit au parquet.

UNE CHOPE AU VISAGE

La police a procédé à l'arrestation du sieur Moulart Pierre, 50 ans, garçon de café, demeurant rue du Barbier-Masse, 32, à Lille, qui, lundi, vers une heure et demie du matin, a lancé une chope à la tête du plongeur Massenys, 50 ans, en service au Café de l'Univers, Grande-Place, 9, lui laisant une coupure à la lèvre inférieure.

ACCIDENT D'AUTO

Mardi matin, M. Samyn Edouard, 66 ans, tisserand, demeurant rue Baudin, 25, à Croix, a été renversé par l'auto de M. Jean Cauvou, demeurant boulevard de Paris, 54, conduite par le chauffeur Georges Gasper, 20 ans. Il s'en est tiré avec une petite plaie à la tête et une foulure du pouce de la main gauche.

CE N'EST RIEN

Mardi, il n'était question en ville, que de l'enlèvement brutal, au moyen d'une automobile, d'une jeune fille qui sortait de l'église Saint-Sépulcre. De notre enquête il résulte que c'est tout simplement une pauvre folle que sa famille faisait conduire dans une maison de santé.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉBITANTS DE TABAC DE ROUBAIX

Mardi, à 4 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de France, Grande-place, le Syndicat des Débitants de tabac a tenu son assemblée générale, sous la présidence de M. Parsis, qui a rendu compte du congrès de l'Union des gérants des débits de tabac de France, qui a eu lieu à Paris, les 6, 7 et 8 juin, rue Drouot, mairie du IXe.

Sur la proposition de M. Castelain, de Tourcoing, M. Parsis, qui a été réélu au congrès en compagnie de M. Faliex, membre de la commission, y fut élu vice-président de l'Union. M. Parsis rend compte des travaux du congrès qui n'étudia pas moins de 58 vœux, parmi lesquels ceux concernant la stabilité de la situation commerciale du gérant ; la réglementation du taux de la gérance ; un plus ample approvisionnement en marchandises ; une amélioration du tabac de zone.

Toutes les revendications ont été soumises à M. Martin, directeur général des contributions indirectes qui va les examiner, dit M. Parsis, avec le ferme désir de donner satisfaction aux débitants.

M. Cochery, ministre des Finances, préside le banquet de clôture. Il a également fait la promesse de donner satisfaction aux débitants, principalement en ce qui concerne la hausse du sème ; les approvisionnements et la stabilité commerciale.

M. Grisart, président de la Fédération Nationale des débitants de boissons de France, a déclaré à ce banquet de clôture de notre congrès, dit en terminant M. Parsis, que la mouvement d'hostilité des débitants de boissons de Roubaix-Tourcoing contre les buvettes des débitants de tabac, avait été fait en dehors de la Fédération Nationale.

Acte est donné à M. Parsis de ses communications, puis la séance est levée à 5 heures et demie.

COFFRES FORTS
21, rue ROYALE
LILLE
GRUSON
3811

MANDAT D'ARRÊT

Un vertu d'un mandat d'arrêt de M. Houcke, juge d'instruction, les agents de sûreté Dujardin et Mercier ont arrêté, mardi matin, rue Magenta, le nommé Goddefroi Henri-Lévin, 25 ans, imprimeur, demeurant rue Magenta, 49, inculpé de coups et blessures sur Oscar Huysmansert, 21 ans, demeurant à Wattrelos, rue d'Alsace.

Cette rixe s'est déroulée le 23 mai dernier, rue de Beauvoisvert.

LE FUTUR BOULEVARD INDUSTRIEL

Conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 14 juin 1910, une enquête est ouverte sur le projet d'ouverture, de classement, de fixation des alignements et du nivellement d'un boulevard industriel formant le prolongement du faubourg Alfred Motte, entre la rue de Lannoy et le chemin de fer de Somain à Hem.

Le projet visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie pendant quinze jours, du 21 juin inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance. Dans les jours de neuf heures à cinq heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie pendant trois jours, savoir les 6, 7 et 8 juillet 1910, de trois à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur le projet.

CHORAL NADAUD

Afin de répondre à un souhait exprimé bien des fois, le Choral Nadaud ne donnera plus son concert d'été au square Pierre Catteau.

Les chœurs exécutés en plein air, ne produisent pas toujours l'effet escompté, bien des détails se perdent et à présent que nos meilleurs compositeurs s'attachent à produire des œuvres chorales très soignées également au point de vue musical, il est à souhaiter que les orphéons donnent leurs auditions de préférence dans des salles. Cette année donc le concert du Choral Nadaud aura lieu le dimanche 3 juillet, à 4 heures, à l'Hippodrome-Théâtre. Dans le programme figurera une œuvre de notre compositeur M. Gustave Magnin « Un Rêve au Drapeau », que le Choral vient d'ajouter à son répertoire. Ce chœur imposé au concours de Tourcoing en 1906, où d'un très bel effet, y obtiendra certainement un grand succès et par la rapidité et par l'interprétation qu'en donnera le Choral Nadaud qui l'a de préparé d'une façon toute spéciale.

De très belles artistes ont déjà engagé pour ce concert : Mlles Ida Mylle, Mlle Marcelle Bérard. Cette jeune cantatrice obtint l'an passé de beaux prélots au Conservatoire de Paris et elle vient d'être engagée à l'Opéra-Comique.

LA FOURMIÈRE

Lundi, le service de la fourmière a capturé six bouteses en état de vagabondage.

SYNDICAT DES PÊCHEURS A LA LIGNE DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 26 et Mercredi 29 juin, excursion à Sailly-sur-la-Lys. — Départ à 6 h. 47. — Prix du train avec réduction : 1 fr. 60 ; billet valable un jour. — On s'inscrit au siège du Syndicat jusqu'au Jeudi soir.

Dimanche 3 juillet, excursion à Merville.

ASSOCIATION DU FONDS ROUBAISIEN CONTRE LE CHOMAGE INVOLONTAIRE

Le 20 juin, à six heures quarante du soir, l'Association du Fonds Roubaisien contre le Chômage involontaire s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de M. Henry Tennynck. Etaient présents : MM. Henry Tennynck, Charles Debouserre, Jules Gressier, François Roussel, Félix Chatteleyn, Gilbert Sayel.

Absents excusés : MM. Edouard Roussel, Edouard Duquenne, Emile Degand, Louis Robert, Léon Lefebvre, Albert Prouvost, Joseph Wibaux, Hubert Mesplomb, Albert Boraisée. Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 23 mai 1910, qui est adopté sans observations. Le Comité décide le versement au Syndicat ouvrier de l'industrie Roubaisienne, au Syndicat des ouvrières des Industries textiles et à la Société l'Employé, de sommes représentant la quote-part de l'Association dans les secours attribués à leurs chômeurs par ces divers groupements, pendant le mois de mai écoulé.

La taxe de la mojoration est maintenu à 50 % et la séance est levée à 7 heures 15 minutes.

LES MEDAILLES DE L'OCTROI

Dans le cabinet du maire, M. Chatteleyn, adjoint, assisté de M. Deschodt, a remis à MM. Couples, contrôleur d'octroi ; Lefebvre, receveur central ; Delecourtillerie, receveur, la médaille d'honneur d'argent qui leur est attribuée, en raison de leur trente années de service.

AVIS AUX AMATEURS DE THEATRE

Extrait du nouveau règlement de police municipale :

Chapitre I. — Police extérieure. — Section I. — Circulation du public aux abords des théâtres. — Art. 495. — Le circulation doit toujours être laissée libre aux abords des théâtres et salles de spectacle. Il est interdit de s'arrêter dans les vestibules ou devant les portes d'entrée et sur leurs degrés, de manière à gêner la circulation du public ou à intercepter les issues.

Section II. — Circulation des voitures. — Art. 496. — La circulation des voitures et leur stationnement sont réglés comme ci-après : A l'arrivée, les cochers doivent déposer les personnes qui ont pris leurs billets à l'avance, devant la porte d'entrée. En ce qui concerne l'Hippodrome, les voitures ne peuvent stationner que le long du trottoir longeant le côté gauche du théâtre, à six mètres au moins de la façade.

En ce qui concerne le théâtre de Roubaix, les voitures ne peuvent stationner que le long des trottoirs des rues Archimède et Richard-Lenoir opposés à la façade du Théâtre et à six mètres au moins de cette façade.

Au départ, les voitures sont tenues de ne s'approcher qu'au pas, successivement, et doivent s'arrêter devant la porte d'entrée de manière à laisser toujours entre elles un espace libre d'au moins six mètres. Il est interdit aux cochers, sous aucun prétexte, de rempre leur tile, et de se présenter devant la sortie avant ceux qui les précèdent au lieu de stationnement.

Section III. — Distribution des billets d'entrée. — Art. 497. — L'heure d'ouverture des bureaux de distribution des billets d'entrée doit être indiquée sur les affiches annonçant les spectacles ; la distribution des billets doit commencer une demi-heure au moins avant l'heure annoncée pour le commencement du spectacle. Des billets peuvent être pris à l'avance aux bureaux de Wattion. Les bureaux d'entrée ne peuvent toutefois être ouverts avant que les portes d'entrée de la salle ne le soient elles-mêmes, et celles-ci ne doivent l'être qu'après l'arrivée du service de police et du service des incendies.

Vente des contremarques. — Art. 498. — Nul ne peut vendre des contremarques aux abords des théâtres, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation du Maire. Cette autorisation n'est accordée qu'à des personnes domiciliées à Roubaix et qui justifient d'un certificat attestant leur moralité.

Art. 499. — Il est défendu à tous marchands de contremarques, journaux, comestibles, fruits, boissons, etc., d'avoir leur industrie dans les vestibules ou devant les théâtres. Ils doivent se placer de manière à ne pas embarrasser leurs étalages.

Chapitre II. — Police intérieure. — Section I. — Entrée des spectateurs. — Art. 500. — Les spectateurs ne peuvent entrer dans les théâtres que par les portes principales affectées au public.

Il est interdit au directeur d'introduire dans la salle aucun spectateur avant l'ouverture des bureaux. Tout spectateur ainsi introduit pourra être expulsé sans préjudice des poursuites à exercer tant contre le directeur ou tout employé ayant favorisé l'entrée que contre le spectateur lui-même.

Art. 501. — Il est interdit de stationner dans les couloirs et couloirs ou aux portes d'accès des différentes places, de façon à gêner la libre circulation.

Section II. — Prescriptions diverses. — Spectateurs munis d'objets quelconques. — Art. 502. — Il est défendu de pénétrer dans les théâtres avec des armes, des cannes, des parapluies et des bâtons. Défense est également faite d'y entrer avec des paletots cirés ou tous objets ou vêtements pouvant être une cause de dégradation pour la salle ou d'incommodité pour le public. Ces objets doivent être déposés aux vestiaires établis à cet effet.

Tous les spectateurs peuvent conserver leurs manteaux en parfaites ordinaires.

Enfants en bas-âge. — Art. 503. — L'entrée des théâtres est interdite à toute personne portant un enfant à la mamelle. Les personnes ayant avec elles des enfants en bas-âge devent, si ces enfants deviennent une cause de trouble pour la représentation, sortir immédiatement de la salle.

Spectateurs ivres. — Art. 504. — L'entrée du théâtre est également interdite aux gens en état d'ivresse et à ceux dont la tenue indécente ou malpropre peut blesser les convenances.

Animaux. — Art. 505. — Il est défendu d'introduire des chiens ou autres animaux dans le théâtre.

Vente d'imprimés. — Art. 506. — Aucune brochure aucun journal, aucun imprimé ou portrait, etc., ne peut être vendu ou distribué dans l'intérieur du théâtre sans l'autorisation de M. le Maire.

Autres interdictions. — Art. 507. — Défense est faite :

1° De placer sur les balustrades des loges, balcons, baignoires, des chaises, mouchoirs ou autres objets ;

2° De s'introduire dans aucune partie de la salle autrement qu'par les portes d'entrée de chaque compartiment ;

3° De poser les pieds sur les chaises, sièges et banquettes ;

4° De fumer dans l'intérieur de la salle, ni dans aucune partie de l'édifice autre que les cafés estaminets. Cette interdiction n'existe pas en ce qui concerne le foyer du Grand-Théâtre ;

5° De tourner le dos à la scène pendant la représentation et de s'asseoir sur les rebords des loges, balgnoires, premières et secondes galeries, en sur les cloisons de séparation des diverses places, de l'orchestre, etc. ;

6° De parler haut, de se promener dans les couloirs lorsque les acteurs sont en scène ;

7° De troubler la représentation, soit par des cris ou des sifflets, soit par tout autre moyen ;

8° De jeter quoi que ce soit sur les acteurs ou sur les spectateurs ;

9° De se servir de sièges mobiles ;

10° D'encombrer les couloirs et passages au moyen de chaises ou de tabourets ;

11° De fermer les séparations existant entre les différentes places ;

12° De prendre une place autre que celle indiquée par le billet, sans avoir payé la différence de prix entre les deux places ;

13° De chanter, prélever des cris ou clameurs pendant les entractes ;

14° De frapper sur les planchers, sièges ou cloisons avec des cannes ou bâtons.

Les hommes sont tenus de se découvrir lorsque le rideau est levé.

REPOS HEBDOMADAIRE

Une demande de dérogation à la loi du 13 juillet 1906 a été déposée à la mairie par M. Castelain, imprimeur, rue de la Halle.

CAISSE D'EPARGNE

Séances des 16, 18 et 19 juin. — Versements : Caisse centrale de Roubaix, jeudi, 23.589 fr. ; samedi, 15.201 fr. ; dimanche, 23.576 fr. — Lannoy, 2.251 fr. ; Croix, 1.870 fr. — Ascq, 2.683 fr. — Total : 81.126 fr.

Remboursements : Caisse centrale de Roubaix, jeudi, 10.833 fr. ; samedi, 13.798 fr. ; dimanche, 10.576 fr. ; — Lannoy, 4.504 fr. ; Croix, 849 fr. 07 — Ascq, 2.465 fr. — Total : 50.690 fr. 07.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Georges Meyer, rue Jacquard, 149 — Adrien Dubois, rue Rom-Bonheur, 30 — Julienne Ott, rue de Tilleul, cour Verhulst, 1 — Georgette Plombiaux, rue Morse, 2.

Décès. — Louis Lamelle, 62 ans, négociant en laines, rue Buffon 50 — Raymonde Flamencourt, 2 mois, rue Jacquard, cour Dhallium, 5 — Julien Vandenbecke, 1 an, rue de Leers, cour Thorbignin, 5 — Jules Bayard, 62 ans, tisserand, avenue Julien Lagache — Henri Verheaghe, 44 ans, tisserand, id.

Condition Publique des Matières Textiles
DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 12 au 1 Bjuin 1910

Soies 1.185 kilos — Laines peignées 545.915 — Laines filées 147.780— Blousses et Laines diverses 12.919 — Cotons, Jute, Lin, etc. 115.306. — Total : 888. 185 kilos.

Conditionnement 2.240 opérations. — Tirage 867 opérations — Décreusage 12 opérations — Degraissage 59 opérations.

Marché à Terme : 19.905 kilos.

TOURCOING

UNE BANDE DE JEUNES GARNEMENTS DÉSŒUVRES LAPIDENT UNE MAISON INHABITÉE

Hier, à deux heures de l'après-midi, une bande de jeunes désœuvrés, rôdant rue du Canal, aperçurent une maison inhabitée et inoccupée, histoire de se distraire, ils firent provision de briques et autres projectiles et lapidèrent cette maison, faisant voler une douzaine de vitres en éclats.

Deux de ces jeunes garnements furent arrêtés par la police et conduits devant M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, qui procéda à leur interrogatoire et les maintint en état d'arrestation.

Ce sont Eugène Morand et Cyrille Lewih, tous deux âgés de 16 ans, sans profession, habitant Roubaix, rue de la Guinguette. Ils seront transférés aujourd'hui à Lille.

LES GREVES

Aucun changement n'est intervenu jusqu'ici dans la situation des grèves existant à la filature Heefferly, rue du Tilleul, société anonyme de constructions mécaniques du Fontenoy, peignage Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque. Dans ce dernier établissement, tout le personnel est contraint au chômage.

LA MAIN DANS LE ROULEAU DE CARDE

M. Célestin Préze, 54 ans, débourreur chez M. Robert Fouiot, filateur, rue Winoc-Chocquet, ayant posé, par distraction, la main sur un rouleau de carde, qui le brae entraîné sous ce rouleau. Pinie par faillissage de l'avant-bras gauche, des doigts et de la face palmaire de la main.

Docteur Pleyoust, 25 jours, sauf complications.

BUREAU D'HYGIENE. — PLAINTES ANONYMES

Le bureau d'hygiène se voit dans l'obligation d'avertir le public qu'il ne pourra plus être tenu compte des réclamations anonymes. Les signataires des plaintes peuvent d'ailleurs être assurés que le bureau d'hygiène observa toujours, en ce qui les concerne, la discrétion la plus absolue.

GRANDES FÊTES D'UTOUQUET, DU VIROLOIS ET DU TILLEUL

Dimanche prochain 26 courant, les rues du quartier du Toquet, du Virolois et du Tilleul, rutilerant de drapeaux, de lanternes vénitiennes de guirlandes et de fleurs. Les échos retentiront des sons joyeux des valses, musiques et accordéons; une foule immense, nous n'en doutons pas, y sera vassemblée pour admirer la magnifique fête organisée par l'union, la concorde et la solidarité des industriels, commerçants et habitants de ce quartier, sous la direction du sympathique président M. Baudo.

Parmi les attractions sensationnelles de cette fête, il convient de signaler le magnifique cortège qui se déroulera dans les rues de ce quartier et dont le départ est annoncé pour 3 heures de l'après-midi, rue Augeronu.

A ce cortège figurera le magnifique char de la Reine du Toquet et de ses demoiselles d'honneur. Ce char sera précédé par un corps de ballet de 160 fillettes et garçons qui, à chaque arrêt, danseront au son des tambourins et de la fanfare des Amis Réunis. Depuis quinze semaines, ces enfants, chaque dimanche, répètent les danses sous la direction de M. Bodin, chef de musique et de M. Lucien Laude; ils sont arrivés à faire des merveilles avec leurs jeunes élèves. La foule qui viendra les admirer ne leur ménagera pas leurs applaudissements, nous en sommes persuadés.

De chaque côté du char cavalcaient des piqueurs en grande tenue de gala.

Le passage de la petite cour pimpante et mignonne sera l'un des plus remarquables numéros, mais d'autres groupes et chars, tout aussi remarquables et de nouveauté, le précéderont et y aura parmi eux une innovation dans le char des Quatre-Saisons. Sur ce char quatre jeunes filles représenteront, dans des costumes et des parfaites qui conviendront à chaque saison : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver; ce char sera précédé de 50 fillettes portant des gerbes de fleurs.

Signalons aussi la superbe char des Bohèmes Artistiques, composé par 40 élèves des écoles académiques de Tourcoing, qui représenteront la peinture, la sculpture et la poésie.

Ce char sera précédé par un groupe d'artistes qui, à chaque arrêt, feront des aquarelles, portraits et aussi une scène comique, ce qui ne nuira pas à la gaieté.

Seize autres chars et groupes divers partiront encore à ce cortège, mais nous préférons en laisser la surprise à nos lecteurs.

Tout cela forme déjà un programme bien rempli et cependant ce n'est pas tout.

Le soir, à 8 heures, au Kermess, rue du Tilleul, un cortège lumineux qui est appelé à avoir un retentissant succès, car c'est la première fois qu'un cortège de ce genre a lieu; à ce cortège prendront part de nombreux groupes de fantaisie, de motifs lumineux et de bengales; le corps de ballet des fillettes et garçons exécutera les danses sur quatre kiosques.

Tous les chars ayant pris part au cortège de jour prendront part au cortège lumineux entièrement illuminés à giorgo; au moment où le corps de ballet exécutera ses danses, aura lieu l'entrainement complet des kiosques et des chars, ce sera d'un saisissant effet indescrit. Aussi nous sommes persuadés que tous les habitants de Tourcoing, Roubaix et environs iront admirer cette magnifique et inoubliable fête.

Pour peu que le soleil, toujours principal, apporte l'appoint de sa brillante présence et ses sourires protecteurs, la fête du Toquet, du Virolois et du Tilleul aura un éclatant succès.

Nota. — Le comité lait appel à toutes personnes de bonne volonté pour les quêtes et la vente des programmes.

On demande, pour le cortège lumineux de dimanche soir, des porteurs de motifs lumineux et torches, les porteurs seront rétribués, se faire inscrire 116, rue Winoc-Chocquet.

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURQUENNOISE

Les contrôleurs de la course sont priés de faire parvenir leurs observations le plus tôt possible, au siège, — Jeudi 23 courant, à 8 h. 1 précises du soir réunion de la commission pour le classement des prix. — Dimanche prochain, distribution des prix à 10 heures du matin. — La commission remercie les contrôleurs du dévouement qu'ils ont fait preuve à l'entière satisfaction de tous pendant toute la durée de la course. — La commission rend un hommage public à l'excellente organisation de la course due à la grande compétence de M. Georges Bastiel, aidé de nos fidèles lieutenants MM. Hilaire Minne et Jules Sakrac, lesquelles ont consacré de nombreuses veillées à ordonner dans ses moindres détails le plan de cette organisation. — Merci à Monsieur le Fontaire Cyclisto et à son chef dévoué M. Charles Dhérin. — Et maintenant, à l'œuvre pour l'année prochaine avec l'espoir de faire mieux encore et vivre le circuit de Tourcoing.

OBSEQUES D'UN FACTEUR EN RETRAITE

Hier matin ont eu lieu les obsèques d'un facteur des postes retraité, M. Eugène Clayes, décédé dans sa cinquantième année, en son domicile, rue d'Anvers.

L'assistance était nombreuse. On remarquait la présence de M. Parent, receveur des postes, Cordier, chef lecteur et une imposante délégation du personnel des agents et sous-agents des postes, télégraphes et téléphones.

Une très belle couronne avait été offerte par ce personnel.

DON AUX PAUVRES

A l'occasion du concert de dimanche 19 juin, MM. les cafetiers de la Grande-Place ont remis à M. Maurice Cordier, vice-président du Bureau de Bienfaisance, une somme de dix-huit francs destinée aux pauvres.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

—Mlle Marguerite Kurt, 20 ans, gaveuse à la filature Alexandre Joire, rue de la Lalle, a eu la main droite prise entre la poulie et l'appareil de formation des bobines. Brûlures du 2e degré par frottement. 20 jours sauf complications.

— M. Victor Chaya, 17 ans, rattacheur chez MM. Tiberghien frères, a eu la jambe gauche prise entre le secteur et le chariot d'un renvideur. Contusions. Docteur Decherf, 12 jours.

— Mlle Marguerite Dilies, 18 ans, doubleuse chez M. Léon Dilies, retordeur, boulevard Gambetta, s'est fait prendre le doigt majeur de la main gauche dans le mouvement de va-et-vient du métier en nettoyant à la marche.

Docteur Vanleur, 12 jours.

CAISSE D'EPARGNE

Dans ses séances des 19 et 20 juin, la Caisse d'Epargne de Tourcoing a reçu en y comprenant ses succursales, 62.537 fr. de 373 déposants. Quarante-quatre nouveaux livrets ont été ouverts.

La caisse a remboursé 62.306 fr. 69 à 153 déposants dont 28 ont été soldés.

Il n'y a pas eu séance à Bondues, en raison de la duesace.

AMICALE COLBERT

La commission de l'Amicale Colbert rappelle aux sociétaires que les adhésions à l'excursion du 25 courant à Tieghem, seront reçues à l'Ecole, rue de Gand, le mercredi 22 et le jeudi 23, de 7 à 8 heures du soir.

Le prix du voyage en chemin de fer est de 1.65.

Les personnes qui désirent manger au restaurant sont priées d'en faire la demande en se faisant inscrire : coût du dîner 2 fr. (Potage, deux plats de viande et de légumes, fromage, dessert, café).

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Rémy Jouvenel, rue Winoc-Chocquet, 24 — Marcel Noiveau, rue Malesne, 172 — Simonne Decreton, rue du Coin-de-Terre, 1 — Robert Bauduin, rue de Rige, 41.

Mariage. — Entre : Marcel Bon, voyageur de commerce et Jeanne Thullier, sans prof.

Décès. — Léon Watrelos, 64 ans, représentant, rue Souffiot — Philomène Thomas, 66 ans, rue du Cinquet 259 — Madeleine Deras, 15 ans, rue de Bouvines, 51.

Condition Publique des Matières Textiles
DE LA VILLE DE TOURCOING

Entrées du 13 au 18 juin 1910

Laine peignée 460.069 kilos, laine filée 172.048 kilos, blousses et laines diverses 254.453 kilos, coton 67.728 kilos. — Total : 955.298 kilos.

Nombre de lots : 802.

Conditionnements 2253, tirages 565, dégraissage 14 ;

Marché à Terme : 85.991 kilos.

Ne faites aucun achat en vêtement alpaga ou lisse léger sans avoir visité les Magasins de la Cie Anglaise, Gde-Place, Lille à Gde-Place, Cambrai. n.o.8102

AUTOUR DE LILLE

Accident mortel à Marcq-en-Barœul

Le nommé Tahon Théophile, 41 ans, cultivateur, demeurant au quartier de Rouges-Barres, revenait, mardi, vers onze heures, du prendre une pesée futeille de drèche à Marcq.

Passant rue du Ruelon, le cordeau attaché au cotiar du cheval conduisant le chariot, se rompit. Tahon descendit de son siège pour réparer et remettre ce cordeau.

Il glissa, tomba et les roues de son véhicule lui passèrent sur la poitrine.

La secousse du corps sous les roues fut telle que la futeille de drèche fut projetée sur la chaussée.

Relevé aussitôt, l'infortuné Tahon portait de si graves blessures qu'il expira vers 11h.

CROIX. — Brûlé par de la graisse. — Une dame Pruvost, 56 ans, demeurant rue des Ogiers, faisait cuire des pommes de terre, la graisse en ébullition, s'enflamma tout à coup. La ménagère plaça le récipient sur le parquet mais le flammes communiquèrent le feu à des vêtements qui séchaient.

Mme Pruvost sailli alors un seau d'eau et le jeta sur le sol mais le graisse échaboussa la pauvre femme qui fut grièvement brûlée à la figure et au bras.

La victime a reçu les soins d'un docteur.

Vol de vélo. — Un cycliste, Henri Decrayenesere, 16 ans, apprêteur, rue de la Perche, 32, à Roubaix, se reposait sur le gazon, vers midi et demi, au parc Barbieux ; un jeune homme de 18 ans qui passait lui demanda de lui prêter sa machine quelques instants, Decrayenesere eyant consenti, l'autre enfourcha la bécane et s'en alla... Il court encore.

Plainte a été déposée à la police.

LANNOY. — Le Lannoyenne au concours de la Louvière. — C'est avec plaisir que nous relatons le remarquable succès remporté au concours de la Louvière, en 1re division, par la société de gymnastique La Lannoyenne : 1er prix d'excellence en section, 1er prix d'excellence mouvements spéciaux, 2e prix de pyramides. A l'athlétique, le gymnaste Delcroix a été proclamé champion étranger, les gymnastes Vallée et Debaut se sont classés 2e et 3e sur 50 concurrents. Au concours artistique, Butler Gaston, Delcroix Jules, Marels, Hubert et Devos se sont classés 4e, 5e, 15e, 16e et 20e concurrents. Enfin, la gymnaste Robert Lucien a été proclamé champion étranger au concours de seul à la perche.

Une réception enthousiaste lui fait aux vaillants gymnastes qui furent reçus à la mairie par la municipalité. La président de la Lannoyenne présente les lauréats; il a bu à la municipalité et à son chef la sympathique maire M. Joly. Ce dernier fêtoia chaleureusement les vainqueurs de la Louvière, du combien Lannoy doit être de sa phalange gymnastique et qui non amicable pour le distingué monitteur-chef M. Lemen. Puis la Musique municipale, l'A. A. par la jeunesse, les Volontaires de Leers, se conduisirent, entre deux haies de spectateurs enthousiasmés, La Lannoyenne à son local, où la fête se prolonges dans l'intimité.

Remerciements. — Le comité de la Lannoyenne remercie, par la voix du « Progrès-Avenir », la municipalité, les sociétés locales et étrangères et la population, pour la réception enthousiaste qui a été faite aux lauréats de concours de La Louvière.

Il remercie particulièrement les Volontaires de Leers et M. Vermeulin, de l'Avant-Garde de Lys, de la cordiale sympathie qu'ils ont bien voulu lui manifester.

TOUFFLERS. — Au Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en session budgétaire. L'excédent de recettes de l'exercice 1909 est de 1188 fr. 68 qui forme le budget additionnel de 1910.

Le budget primitif de 1911 porte en recettes et en dépenses 16.972 fr. 76. Le budget additionnel du Bureau de bienfaisance se monte à 51 fr. 16. Le Conseil émet le vœu que la contingent de taxe à 2 fr. soit augmenté d'un moins 50 %.

Une somme 600 fr. pour les réservistes et territoriaux; 200 fr. au secrétaire de mairie; 200 fr. au directeur de l'école pour ses cours spéciaux, et 100 fr. pour la fête nationale. La subvention de la dépense est portée à 500 fr., dont 100 fr. pour la caisse d'habillement.

SANTES. — Coup de couteau. — Occupé à l'usine que M. Wallaert fait construire, fourrier Pierre Hoosser, 23 ans, demeurant à Lille, rue Magenta, 23, a reçu, d'un sieur Bourte, au cours d'une discussion, un coup de couteau à la tête.

Blessé à la tempe et au-dessus de l'oreille Houssier a reçu les soins d'un docteur.

FRALEMPS. — La Musique Municipale célèbrera le dimanche 26 courant, sa fête annuelle, avec les apéritifs-concerts. Le banquet aura lieu à deux heures, avec le concours de l'Orphéon Léon, le chanteur comique populaire bien connu.

LOOS. — M. Henri Hespel, fils de notre distingué chef de l'Harmonie municipale, vient de remporter au concours de l'« Union Française de la Jeunesse » à Lille, dans la classe supérieure le 1er prix de violon à l'unanimité.

Nos félicitations à M. Hespel, à son jeune fils et à l'excellent professeur qu'est M. Desvarie, de Lille.

HELLEMMES. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 11 courant, le projet de classement et de mise en état de viabilité des rues Philippe Lebon, Ledru-Rollin, Kléber et de l'Avenir, est soumis à une enquête dans les formes déterminées par l'Ordonnance royale du 23 août 1835.

Ce projet sera, en conséquence, déposé à la Mairie pendant 15 jours, du 21 juin au 5 juillet 1910, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur recevra à la Mairie, pendant trois jours consécutifs, c'est-à-dire les 6, 7 et 8 juillet 1910, les déclarations qui pourront être faites sur l'utilité dudit projet.

Par le même arrêté, M. J.-B. Bonduel, conseiller municipal de Sainghin, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, a été nommé commissaire-enquêteur pour procéder conformément aux dispositions qui précèdent.

Sports et Jeux

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

C'est le dimanche 3 juillet prochain que se courra la plus grande épreuve annuelle cycliste, le Tour de France, organisée par notre confrère l'« Auto ». La première étape Paris-Roubaix emprunte on le sait à notre ville une partie de son parcours. Rappelons l'itinéraire que suivront les coureurs dans la traversée de Lille : Rue Hégel, Avenues de Soubise, Mathias-Delobel, pont de la Citadelle, boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grande-Place, place du Théâtre (contrôle café de la Cloche), boulevard Carnot.

Le Comité organisateur prie le public et les cyclistes d'observer la plus grande prudence afin d'éviter le retour des accidents de l'an dernier. Ajoutons qu'une réunion des contrôleurs aura lieu le jeudi 30 juin, à 2 heures, café de la Cloche ; les sociétés sportives sont priées de s'y faire représenter.

QUATRE HEURES SANS ENTRAINEURS

La première nocturne du Parc des Sports des Villes de Roubaix sera lieu le dimanche 26 Juin

La nouvelle que le Vélodrome du Parc des Sports allait organiser pour dimanche prochain 26 Juin une course de 4 heures sans entraineurs en « Nocturne », c'est-à-dire de 6 heures à 10 heures le soir, a été des plus invariablement accueillies par les amateurs de cyclisme. On sait quel succès triomphal de la course de 6 heures de 1909 qui se termina par la victoire du waltrelosien Colmet et cette réédition a enthousiasmé les fervents du beau sport. Il faut ajouter que la course de dimanche prochain sera encore plus intéressante que cette de l'an dernier ; pour s'en rendre compte il suffit de connaître les engagés : Octave Lapize, vainqueur de Paris-Roubaix 1909 et 1910, de Paris-Bruxelles 1910 ; Marcel Berthet, recordman du monde de l'heure sans entraîneur, Glorieux, second des six jours de Berlin 1909 ; Deloffre, 2e du Tour de France 1909 ; Léon Lannoy, vainqueur de Paris-Calais 1910 ; Crupelandt, 2e de Paris-Bruxelles 1908 ; Cognet qui a déjà gagné cette année 6 épreuves de grand fond ; Dupont, vainqueur de Paris-Bruxelles 1906 ; G. Mus, un excellent coureur belge ; Bertrand, d'Hautmont ; B. Marcelin ; Niedergang ; Dowliers, Pennequin.

Voilà encore une superbe réunion en perspective.

TIR

A Wavrin. — La société de Tir de l'Association des Anciens Elèves organise un concours national de tir à la carabine les dimanches 26 juin, 3, 10 17 juillet, au Stand couvert de l'Ecole.

Ce concours est doté de 75 francs de prix en espèces, dons du Conseil municipal et de l'Association et de nombreux prix en nature, de valeur.

Les sociétés de tir et de préparation militaire, les Associations et les amateurs de la région ont déjà promis leur adhésion.

AVIATION

Deuxième Grande Semaine d'Aviation de la Champagne

Le Comité d'aviation de la Champagne nous communique la liste définitivement close des pilotes engagés à la Deuxième Semaine de Reims qui aura lieu du 3 au 10 juillet.

Cette liste comprend 60 appareils engagés, auxquels il faut ajouter 4 appareils militaires qui seront montés par des officiers désignés par le Ministre de la Guerre ou qui sont : MM. le capitaine Etevé, les lieutenant Camerman, Acquaviva et Féquant.

Voici la liste des pilotes avec leurs numéros d'ordre d'inscription :

N°s 1 et 2. Wallher de Mumm (Antoinette). — 3. Bathiat (Bréguet). — 4. Busau-Savitia (Voisin). — 5 et 6. Effimot (Farman au Voisin). — 7. Sommer). — 8. Vesterusten (Sommer). — 9. Bouvier (Sommer). — 10, 11, 12. Maisonneuve (Farman). — 13. J. Balsan (Maurice Farman). — 14. Blériot. — 15. J. de Lesseps (Blériot). — 16, 17. Comte de Lambert (Wright). — 18. Rene Gasnier (Wright). — 19. J. Dufour (Voisin). — 20, 21, 22. Pégoud (Sanchez-Besa). — 23. N. Kinet (Farman). — 24. Hanne (Bréguet). — 25. Wagner (Hanriot). — 26. M. Henriot. — 27. Martinet (Farman). — 28. Jubert (Farman). — 29. Latham (Antoinette). — 30. Lahouchère (Antoinette). — 31. Thomas (Antoinette). — 32. Wachter (Antoinette). — 33. Dubonnet (Talbot). — 34. Crochon (Sommer). — 35. Leblanc (Coupy). — 36, 37. Alfred Leblanc (Blériot). — 38. Bielovucki (Sanchez-Besa). — 39. Moore-Brabazon (Voisin). — 40. Brégi (Voisin). — 41. Métrot (Voisin). — 42. Cheuret (Farman). — 43. Legagneux (Sommer). — 44. Camermann (Savary). — 45. André Frey (Savary). — 46. Brunau de Laborie (Savary). — 47. Lieutenant